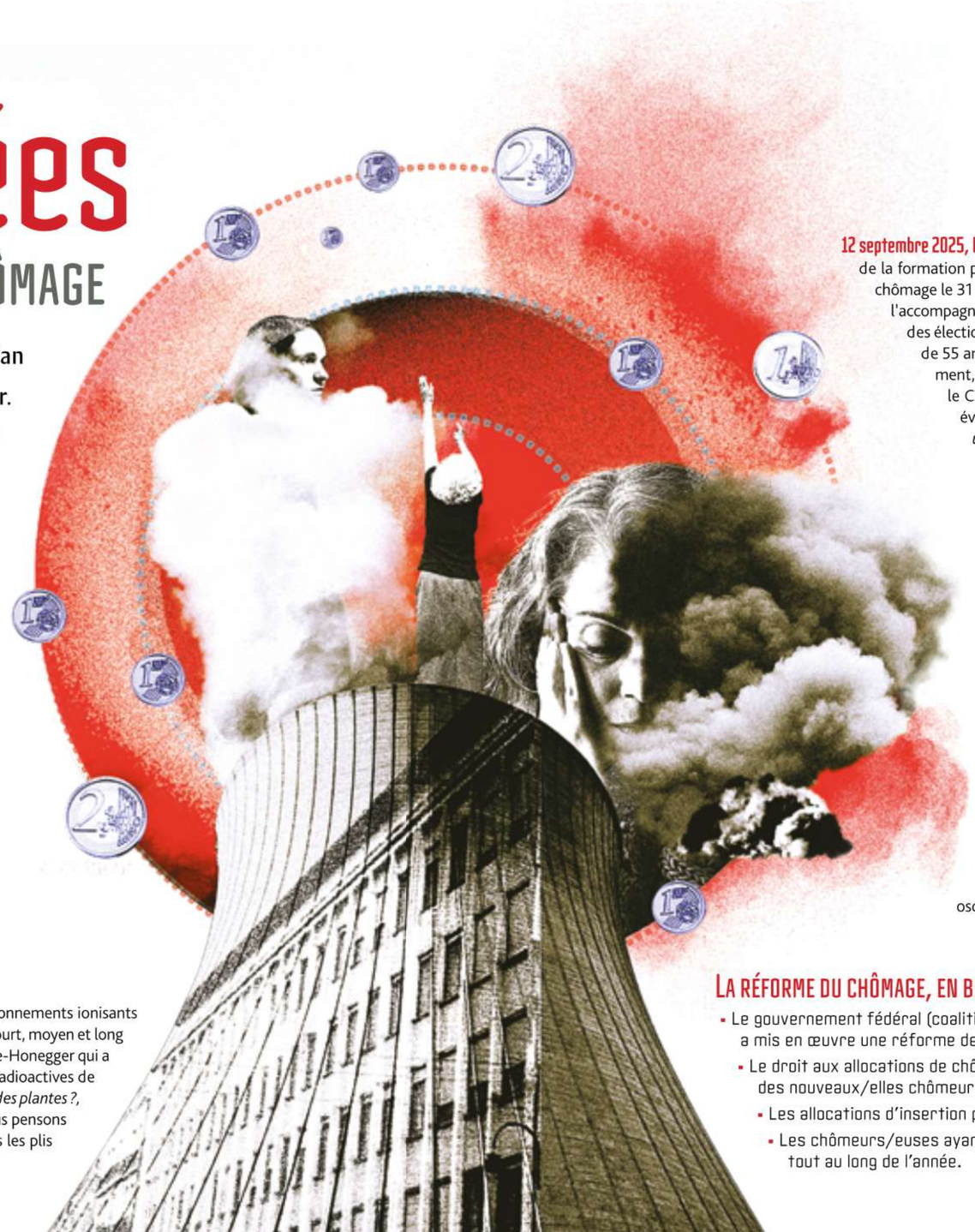
Ir-radiées

TRAJECTOIRES D'EXCLUES DU CHÔMAGE

Le 1er janvier 2026, la réforme du chômage, décidée l'an dernier par le gouvernement fédéral, est entrée en vigueur. Les règles ont changé. Des mois durant, *axelle* a suivi plusieurs femmes concernées afin de documenter les multiples retombées de cette décision politique sur leur vie, avant et pendant l'exclusion.

PAR MANON LEGRAND ET SABINE PANET,
AVEC LE SOUTIEN DU FONDS POUR LE JOURNALISME EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.
ILLUSTRATIONS : NADIA DIZ GRANA.



12 septembre 2025, Liège. Hélène* reçoit par mail la lettre du Forem, l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, l'informant qu'elle sera exclue du chômage le 31 décembre. Ça fait un choc, même si elle s'y attendait. L'angoisse l'accompagne depuis une réunion d'information de son syndicat dans la foulée des élections, l'an dernier. Le MR et Les Engagés avaient promis que les plus de 55 ans seraient épargné·es par la réforme. Mais une fois au gouvernement, ces deux partis se sont accordés avec leurs partenaires (Vooruit, le CD&V et la N-VA) : les personnes de plus de 55 ans ne pourront éviter la limitation à deux ans que si elles ont, *« à partir de 2025, une carrière d'au moins 30 ans, avec au moins 156 jours travaillés par an »*. Ce n'est pas le cas d'Hélène et ça n'a rien d'étonnant : seul·es 17 % des chômeurs/euses de cette génération répondent à ces conditions.[1]

« Pour le Forem, je bénéficie d'allocations de chômage complet depuis au moins 20 ans, donc je serai exclue dans la "première vague", à partir du 1er janvier 2026. Je ne rentre pas dans les cases. Je suis un chiffre. Mais en fait, je n'ai jamais arrêté de travailler. J'ai 61 ans, je ne suis pas restée dans mon canapé ! » Depuis 23 ans, elle travaille en tant que conseillère couleur, journaliste et styliste free-lance. Même sous chimio, il y a une dizaine d'années, Hélène continuait à bosser. C'est vrai, ses contrats se sont raréfiés au fil des ans et pendant que la presse écrite entrait dans une crise sans fin, les applications de design remplaçaient coloristes et architectes d'intérieur. Hélène se débattait avec ses problèmes de santé, sa vie de maman solo d'un fils adopté, le décès de son père – parti sans avoir pu lui laisser de quoi l'aider financièrement – et le placement de sa mère dans une institution adaptée. Le long de ce parcours accidenté, le soin aux autres a pris le pas sur le travail productif, le seul qui l'aurait protégée de l'exclusion. Elle oscille entre panique, abattement, révolte. Et sidération. >>>

NOTRE DÉMARCHE

Parler de « radiées » du chômage est une référence aux personnes surexposées à des rayonnements ionisants (l'excès d'énergie de la radioactivité) : elles peuvent souffrir de multiples conséquences à court, moyen et long terme. Notre enquête s'inspire du travail de l'illustratrice scientifique suisse Cornelia Hesse-Honegger qui a étudié, sur les insectes, les effets de l'activité des centrales nucléaires et des retombées radioactives de la catastrophe de Tchernobyl il y a 30 ans (le 26 avril 1986). *« Qui s'intéresse aux punaises des plantes ?*, se demande la chercheuse, *elles ne sont presque rien… »* Dans ses traces, et parce que nous pensons que les conséquences de la radiation du chômage sur les femmes s'observent dans tous les plis de leur vie, nous nous sommes demandé : qui s'intéresse à elles ?

LA RÉFORME DU CHÔMAGE, EN BREF

- Le gouvernement fédéral (coalition Arizona : MR, Les Engagés, CD&V, Vooruit, N-VA) a mis en œuvre une réforme des allocations de chômage, entrée en vigueur en 2026.
- Le droit aux allocations de chômage est limité à maximum 2 ans pour la plupart des nouveaux/elles chômeurs/euses.
- Les allocations d'insertion pour les jeunes sont quant à elles limitées à 1 an.
- Les chômeurs/euses ayant dépassé ces nouvelles limites sont exclu·es par vagues tout au long de l'année.

Peut-on vraiment laisser 184.000 personnes sur le carreau ? Elle se penche sur les détails, les chiffres du ministre de l'Emploi David Clarinval (MR) lui coupent le souffle. 46 % de femmes sont concernées par la réforme (84.522), mais elles sont majoritaires parmi les plus de 55 ans ne répondant pas, comme Hélène, à cette condition des « 30 ans de carrière ». Après leur radiation, lorsque ces exclues feront appel au dernier rempart de la sécurité sociale, le CPAS, où les conditions d'octroi et les montants diffèrent par rapport au chômage, plus de la moitié d'entre elles (52 %) n'auront pas droit au « revenu d'intégration sociale » (RIS) complet et toucheront l'allocation minimale[2], parce que considérées comme « cohabitantes », avec un conjoint, une sœur… ou un fils : là, Hélène rentre dans les cases.

14 octobre, Bruxelles, place Rogier. Les mains sur les oreilles pour se protéger du bruit, on peine à se retrouver dans la foule, le réseau mobile sature. C'est la deuxième grande manifestation d'Hélène. La première, c'était le 14 juin, juste après l'adoption par la Commission des Affaires sociales de la chambre du volet « emploi » de la réforme du chômage.
Une accompagnatrice SNCB a annoncé dans le haut-parleur du train parti de Liège plein à craquer : *« Si on travaille aujourd'hui, c'est pour vous conduire à Bruxelles. On est solidaires. »* Ça fait chaud au cœur. Hélène a voyagé à côté d'aides-soignantes à domicile qui protestent contre l'augmentation de l'âge légal de la pension. *« Elles disent qu'elles ne peuvent pas faire ce métier-là jusqu'à 67 ans ! Toutes ces mesures du gouvernement qui divisent la population, pourquoi ça doit être aussi brutal ? C'est inhumain… Moi, je ne sais toujours pas ce que je vais faire au 1er janvier. À mon âge, c'est dur de trouver du boulot. Je ne m'attendais pas du tout à ça, alors que j'ai de sérieuses compétences ! »* Depuis juin, elle a envoyé 40 candidatures et reçu 4 réponses, toutes négatives.

24 octobre, locaux de la CSC, Bruxelles. La salle est pleine à craquer. Au pupitre, représentant·es des syndicats, des CPAS, mutuelles, Bruxelles Formation et Actiris[3]. Objectif : anticiper au maximum une « casse sociale », expliquer les mesures à venir et les différentes trajectoires possibles. *« Qu'est-ce qu'un CPAS ? », « Quand introduire sa demande ? », « Comment postuler à une formation ? », « Comment obtenir un droit aux indemnités de mutuelle ? »* Ou des questions plus personnelles de la salle : *« Comment payer mes factures le temps de savoir si je suis ou pas acceptée au CPAS ? »* Clara*, 61 ans, prend des notes méticuleusement. La date de sa radiation approche.
Dans la salle, la tension monte. *« Votre colère est légitime,* lance Lazaros Goulios, permanent des Travailleurs/euses Sans Emploi (TSE) de la CSC Bruxelles, *il faudra riposter dans la rue et via notre recours. »* Dans quelques jours, les trois principaux syndicats (FGTB, CSC et CGSLB) et des organisations de la société civile comme le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, la Ligue des droits humains ou encore Vie Féminine introduiront en justice un recours en annulation de la réforme, assorti d'une demande de suspension en urgence à laquelle la Cour constitutionnelle a trois mois pour répondre. Selon ces organisations, la réforme est un recul significatif des droits sociaux et *« les mesures compensatoires ne sont pas pertinentes »*.

> « Je ne rentre pas dans les cases. Je suis un chiffre. Mais en fait, je n'ai jamais arrêté de travailler. J'ai 61 ans, je ne suis pas restée dans mon canapé ! »

Clara se harnache de cet espoir. Elle a rejoint les TSE avant l'été et assiste à toutes les réunions mensuelles. *« Ça me fait du bien d'être ici parce que je me rends compte que je ne suis pas seule. J'ai grandi dans une famille aisée où le culte de la réussite sociale était très important : être au chômage, c'était la honte. On m'a toujours fait sentir que j'étais une mendiante. Ici, j'ai pu me rendre compte que le chômage est un droit. Pour garder la force de se battre, il faut se dire qu'on vit dans un système qui n'est pas fait pour nous épanouir, mais pour servir le capitalisme et le néolibéralisme. »*
Boulots à l'étranger – en dessous de ses qualifications, souvent –, intérim, burn-out, intérim, CDD, intérim. *« Les 20 ans, ils sont là. Oui, ils sont là »,* dans les petits contrats, dans les problèmes de logement, de harcèlement intrafamilial, de couple. Dans les errances médicales et les effets secondaires démultipliés : *« Je souffre de problèmes de santé depuis mes 5 ans, âge où il s'est passé quelque chose de grave dans ma vie qui pourrait avoir déclenché ma maladie. C'est finalement en 2009, à 44 ans, que j'apprends que j'ai une maladie chronique liée à la thyroïde. C'est une maladie invisible, mal soignée, mal diagnostiquée, comme les maladies féminines,* retrace Clara. *Qu'est-ce qui se passe quand vous avez une maladie chronique ? Vous avez moins d'énergie que d'autres. Vous avez besoin de plus de repos, d'une alimentation spécifique, de faire de l'exercice pour équilibrer l'organisme. Vous êtes moins résistante aux agressions extérieures comme le stress ou la pollution. Mon parcours professionnel est donc assez logique… »*

3 novembre, Liège, dans un café de la gare des Guillemins. La semaine a été difficile. Hélène a dû faire euthanasier son vieux chat. Avec l'aide de Sam*, son fils de 18 ans, elle a creusé une petite tombe dans le jardin de sa cousine. Ça évite 90 euros d'incinération et le jardin est *« très, très beau »*. Les relations ne sont pas fluides avec Sam et cela se ressent sur la capacité d'Hélène à envisager l'avenir. *« Le jour où il décide de partir, je ne serai plus "cheffe de ménage" et je perdrai les droits liés à ce statut. J'ai l'impression que tout va changer tout le temps, tout est instable et insécurisant. »* Pas moyen de savoir précisément ce qu'elle perdra en basculant au CPAS. Elle ne sait pas encore qu'au CPAS, de toute façon, ce statut de « cheffe de ménage », elle ne l'aura plus.
Christine Mahy, présidente du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, s'installe à la table voisine. Hélène l'a rencontrée le 17 octobre lors d'un événement à Namur, au Théâtre royal, où elle a pris la parole en public pour témoigner de sa situation. Elle voit cette rencontre comme un signe : toutes deux appartiennent à un réseau de résistances qui se ramifie de jour en jour.

10 novembre, par SMS. Hélène continue à répondre à des offres d'emploi et envoie des candidatures spontanées. *« Je viens de proposer au président du CPAS de Liège de faire appel à mes services pour les couleurs des locaux du bâtiment qui va accueillir les chômeurs exclus en janvier ! C'est pas une bonne idée, ça ? »*

13 novembre, Bruxelles, un café à Madou. Clara balaye très vite le sujet de son exclusion du chômage dans un mois et demi. Son combat, du matin au soir, du soir au matin, c'est son logement. *« Je viens de recevoir un mail de l'assistante sociale de la cellule logement du CPAS qui me dit que j'ai eu assez de temps pour trouver quelque chose sur le marché privé. Mais comment ose-t-elle me parler comme ça ? C'est de la violence institutionnelle. Elle m'envoie un fichier Excel toutes les semaines avec les offres sur Immoweb. Comme si j'en avais besoin : je fais ça tous les jours. Ils prennent les gens pour des cons. »* Avant d'ajouter : *« C'est un système qui tourne fou. Avant, elle avait encore du temps, cette jeune femme. Aujourd'hui, elle a tellement de tâches en plus. Elle ne peut plus faire son travail social, donc elle m'envoie des mails comme celui-ci. »*
Ses galères ne sont pas nouvelles mais cette fois, Clara craint le pire : son expulsion est prévue le 15 mars 2026, fin de la « trêve hivernale ». Elle vit depuis 2021 dans un appartement une chambre d'un immeuble de bureaux reconverti en 80 logements – encore en chantier – à loyer modéré, via une Agence immobilière sociale[4] (AIS), pour 600 euros tout compris. En mars dernier, elle a déjà échappé de justesse à l'expulsion, ses démarches en justice de paix ont fonctionné.
Aujourd'hui, la prolongation de son bail a été refusée : elle doit partir. Elle veut partir aussi, parce qu'elle ne se sent pas bien dans ce logement où elle passe de nombreuses heures, comme un trop long confinement : le bruit des travaux a fait place à celui des voisin·es, la chaleur en été, le froid en hiver. *« L'AIS veut récupérer son bien parce qu'elle considère que je me suis trop plainte, alors que je voulais défendre mes droits à un logement décent,* considère Clara, *mais c'est un appartement inadapté pour moi, avec tous mes problèmes de santé »*, comme d'ailleurs les deux autres logements que l'AIS lui a proposés. Alors elle cherche, mais ne trouve rien sur le marché privé. *« Avec un budget de 800 euros, c'est mission impossible. Les 30 m² disponibles à ce prix-là s'arrachent et une femme honnête de 61 ans, en arrêt de travail, n'est pas en haut de la liste et subit les discriminations de certains propriétaires. C'est impossible de prouver sa bonne foi. » « Quitter Bruxelles »*, lui dit-on… Mais quitter une ville, c'est aussi se séparer de tout un réseau social patiemment tissé depuis des années… *« et ma maison médicale qui me suit si bien ! »*

3 décembre, Cour constitutionnelle, Bruxelles. Hélène a renoncé à assister à l'audience publique du recours en suspension de la réforme. Dépenser l'aller-retour en train pour subir un tel stress, non. En effet, dans la grande salle, l'atmosphère est pesante. Les juges font face à une assemblée dense, une partie du public se tient debout au fond. Neuf cas individuels sont concernés par le recours, pour des exclusions s'échelonnant entre le 1er février et le 1er juillet 2026. Selon les associations et syndicats à l'origine de la démarche, le préjudice que la loi cause à ces personnes est « grave » et la perte financière si importante qu'elle leur causerait un dommage « difficilement réparable ».
Par le biais de ses avocat·es, le Conseil des ministres conteste la légitimité des plaignant·es et soutient que la demande doit être rejetée. >>>



10 décembre, Liège, chez Hélène. Son appartement est devenu un boulet. Pourtant, elle envisageait en 2018 son emprunt bancaire sur le tard, face à des loyers qui explosaient, comme la seule stratégie sécurisante pour son avenir et celui de son fils. Faute de moyens, les travaux de rénovation entamés avec des proches se sont arrêtés net. Le revenu cadastral démesuré de 1.640 euros plombe son budget. Le comble, c'est que le CPAS amputera sûrement son allocation proportionnellement à ce montant.[5] Aujourd'hui, c'est son vieux chauffe-eau qu'il faut remplacer : dans l'immeuble, le gaz a été coupé de manière définitive après de gros travaux. Hélène se dit qu'elle devra peut-être vendre, trouver un logement temporaire – mais quel·le propriétaire louera à une mère seule au CPAS ? –, faire une deuxième demande de logement social – qui n'aboutirait que par miracle, au vu de la file d'attente. La première, il y a dix ans, a été refusée car ses revenus dépassaient de peu le plafond. La boucle de la précarité se referme. Alors qu'au fond, son rêve, c'est de vivre dans une petite maison avec d'autres femmes, chacune son espace, communs partagés. Tout ce que le statut de cohabitant·e rend impossible. Si seulement elle retrouvait un boulot au plus vite, compatible avec sa santé et avec le fait qu'elle n'a pas de voiture… Mais pour postuler, Hélène est seule. « *Aucune nouvelle du Forem* ». Elle dort mal, chaque démarche la fatigue, elle est à fleur de peau. Lors d'un dîner, l'une de ses amies proches lui a envoyé à la figure d'un ton méprisant : « *Vous, les chômeurs de longue durée* »… Heureusement, sa psy l'aide à travailler sa confiance en soi. Il reste trois semaines avant l'exclusion, autant dire rien. Toutes les sphères de sa vie sont déjà contaminées.



9 janvier 2026, Liège, CPAS, rue Monulphe. Il est 8h30. Une trentaine de personnes entrent dans ces locaux réservés par le CPAS pour l'accueil exceptionnel des cohortes d'exclu·es. En début de semaine, Hélène a déjà assisté à une réunion publique où elle a reçu son ticket pour aujourd'hui, ainsi que la liste des documents indispensables pour ouvrir son dossier. Préparés dans sa farde : extraits de compte, informations sur son crédit, preuve de paiement des cotisations de mutuelle, diplômes, charges, dettes, devis pour le changement du chauffe-eau, revenus professionnels des dernières années, frais scolaires de son fils. « *Et j'ai pris un CV, au cas où.* » Après une heure d'attente, Hélène est appelée. Son appréhension se confirme : Sam étant désormais majeur, elle n'est plus considérée par le CPAS comme « cheffe de famille ». Mère et fils toucheront séparément un RIS individuel, autour de 800 euros. Celui d'Hélène sera inférieur, car le CPAS retiendra, comme elle le craignait, une partie du revenu cadastral de son appart. « *On ne peut pas encore vous dire combien vous toucherez. Pour votre fils, il faut qu'il se rende au guichet unique de la cité administrative. Il doit ouvrir un dossier de son côté. Sa demande sera prise en compte à partir du jour de dépôt.* » Hélène, effondrée : « *Mais on a déjà perdu neuf jours !* »

28 janvier, au téléphone. Hélène est anxieuse. Le rejet du recours par la Cour constitutionnelle le 15 janvier l'a accablée. En janvier 2027, la Cour pourra encore se prononcer sur l'annulation de la réforme mais, sur son application présente, il n'y a plus d'espoir. « *J'ai beaucoup pleuré.* » La réaction officielle du ministre de l'Emploi, David Clarinval[6], discréditant ce que vit Hélène, a jeté du sel sur sa souffrance : « *Je reste convaincu que la loi est juste et équilibrée et ne remet pas en cause les droits sociaux fondamentaux garantis par la Constitution. La réforme est nécessaire pour garantir la pérennité de notre sécurité sociale et renforcer l'accompagnement vers l'emploi.* »
Elle essaie de respirer, de se concentrer. Ce soir, elle sera interviewée en tant que témoin pendant l'émission télévisée QR (RTBF), dans la foulée de la diffusion du reportage d'*Investigation* dans lequel elle apparaît[7]. Elle a apprécié la démarche des journalistes, elle s'est sentie écoutée, respectée. Pour se préparer, elle parle avec sa psy, avec des amies, elle prend quelques notes sur ce qu'elle voudrait dire. Une heure avant son passage, elle envoie par sms : « *Le statut BIM[8] est menacé !* » Ça va s'arrêter quand ? Hélène se sent acculée. Heureusement, dans le reportage, il y a les autres témoins, et puis Christine Mahy, encore, qui y dit : « *Appauvrir celui qui est déjà dans l'insuffisance de tout, c'est avec certitude entraîner d'autres coûts par vagues et par effets rebond.* » Et pourtant, sur le plateau de QR, Jean-Luc Crucke (Les Engagés), ministre de la Mobilité, assène : « *Le risque de pauvreté n'est pas lié à la réforme du chômage.* […] *La pauvreté est une chose, les aides sociales doivent permettre de rencontrer cette difficulté. Mais ce n'est pas la vocation des allocations de chômage.* » Hélène est malmenée par de telles déclarations. En dépit des analyses implacables des quatre femmes présentes dans l'émission et critiquant la réforme, parmi

« Il y a soi-disant du travail, mais je cherche, je cherche et je ne "conviens pas", mon âge dérange. Comment on va payer nos factures ? »

lesquelles les secrétaires générales de la CSC (Marie-Hélène Ska) et de la FGTB (Selena Carbonero Fernandez), elle sent à nouveau monter la colère.

4 février. Liège, chez Hélène. Elle a reçu la visite domiciliaire du CPAS : deux assistantes sociales sont passées chez elle en coup de vent constater où elle vivait et dans quelles conditions… et jouer avec son chaton. Hélène a touché le premier versement mensuel du CPAS, 808 euros ; Sam aussi, et il lui a reversé, cette fois-ci, l'intégralité de ses 870 euros. Mais est-ce qu'il va mettre en place un versement automatique, ou ce sera à nouveau l'angoisse le mois prochain ? Cet argent dont il dispose, c'est un moyen de pression délétère au cœur de leur relation pas toujours simple.
Un jour par semaine, Hélène et l'une de ses amies passent la journée ensemble pour postuler à des offres d'emploi. C'est plus motivant à deux. Mais quand Hélène se retrouve seule face à des réponses négatives – ou, plus souvent encore, à l'absence de réponse –, elle ne voit pas ce qui va déboucher son horizon. Alors elle retourne dans le passé. « *Je repense beaucoup aux choix que j'ai faits. Si j'avais su…* » Comment deviner que les règles changeraient en cours de route ?

4 février. Bruxelles, devant les locaux de Beci, fédération des entreprises bruxelloises. Une centaine de personnes amènent des CV à la brouette. Une action syndicale symbolique « contre le mythe des 100.000 emplois disponibles » selon les calculs de Beci, un chiffre « gonflé », d'après les syndicats. Clara comptait bien venir, une rhinite la cloue au lit et elle doit « se ménager ». Une femme au micro : « *J'ai 55 ans. J'ai été exclue du chômage le 31 décembre. Je suis sans emploi.* […] *Il y a soi-disant du travail, mais je cherche, je cherche et je ne "conviens pas", mon âge dérange. Comment on va payer nos factures ?* »

Fin février, près d'Ath, à la sortie d'un petit village. Pour se rapprocher d'une gare, elles vont déménager fin juin, c'est décidé. À Ath, Mons, ou Tournai où les loyers sont moins chers. Assises à la table de leur salle à manger, Jade*, 24 ans, et sa maman, Jeanine*, la petite soixantaine, expliquent qu'elles doivent partir de leur commune desservie par deux bus par semaine. Jade cherche un emploi, de préférence en tant qu'assistante sociale, et à mi-temps, parce qu'elle est porteuse d'une maladie génétique rare qui l'épuise. Sans permis, c'est la galère, mais pas d'argent non plus pour le passer. Depuis janvier 2025 et la perte de son premier emploi – un contrat de remplacement dans un CPAS –, c'était elle la cheffe de ménage, avec 1.800 euros d'allocation d'insertion (une allocation de chômage destinée aux jeunes demandeurs/euses d'emploi, qui passe avec la réforme de 36 mois à un an). Un montant supérieur à celui de la prépension de Jeanine, qui perçoit 1.300 euros pour une carrière de 43 années passées dans une institution d'aide aux enfants malentendant·es. « *À elle toute seule, maman, ce n'est pas possible… Cette allocation, c'était un souffle d'espoir.* » En janvier, Jade a reçu une lettre annonçant que son droit serait un peu prolongé, sans autre précision. Début mars, son compte est resté vide. Jade fait partie des 4.000 jeunes qui, depuis janvier, ont perdu ce revenu.

11 mars. Veille d'une nouvelle manifestation nationale contre le gouvernement Arizona. Message de Clara : « *Bonsoir, je serai absente demain matin. En état de stress démesuré. L'huissier a appelé ce matin pour dire que l'expulsion est confirmée. J'ai envoyé une requête express à la bâtonnière[9] et je prie pour que cela soit stoppé. Je suis trop épuisée nerveusement.* » Quant à Hélène, elle aurait voulu venir, mais sa maman sera hospitalisée demain.

15 mars, fin du moratoire hivernal. Ses requêtes judiciaires ne laissent pas de temps à Clara pour notre rendez-vous. Elle espère reporter son expulsion, fixée désormais au 13 avril. Elle y croit. Côté revenus, elle a finalement été reconnue en « incapacité de travail » depuis janvier. Elle touche à peine 1.500 euros. Mais pour combien de temps ? L'indemnisation mensuelle allouée par la mutuelle cessera dès que le médecin conseil la jugera à nouveau apte à travailler. « *Je veux insister sur le fait que si j'avais eu un logement calme, j'aurais pu retravailler, je n'aurais pas été à charge de la société* », écrit-elle.

12 avril, Liège. Son dos s'est bloqué et c'est sûrement une conséquence de la charge mentale, du stress et des émotions négatives. Hélène n'est pas la seule à avoir des problèmes de santé : sa mère décline à toute allure. D'ici une semaine ou deux, elle s'éteindra. Il faut se préparer aussi financièrement à ce décès. Et le calcul des frais des funérailles suscite frayeur – comment les payer ? – et culpabilité – est-ce juste de déjà penser à économiser sur les coûts de la cérémonie ? >>>

13 avril, Bruxelles. 8h15, l'huissier sonne à la porte de Clara, suivi de policiers, de l'assistante sociale du CPAS, de la responsable de l'AIS, de déménageurs communaux. Des ami·es sont venu·es le week-end pour aider Clara à tout empaqueter, une voisine a fait une nuit blanche avec elle. Difficile de rassembler ses « biens de première nécessité » dans quelques valises, seuls bagages que pourra accueillir la chambre d'urgence que le CPAS a mise à sa disposition pour un mois – *« 2 mètres sur 3, Madame, prenez le minimum »,* répète avec tact l'assistante sociale, le reste sera gardé dans un dépôt communal pour six mois. Tandis qu'elle voit les déménageurs emmener ses meubles et ses caisses, Clara répète : *« C'est mon 16e déménagement ».*

16 avril, par téléphone. *« Je pourrais faire les démarches pour toucher un RIS,* explique Jade, *mais le temps qu'elles aboutissent, j'aurai sans doute trouvé un boulot. »* Elle renonce à ses droits : *« J'ai travaillé dans un CPAS, je sais comment ça marche. Vu le revenu de maman, je ne serai pas prise en compte prioritairement… »* En chœur dans le haut-parleur, *« on reste solidaires et positives, on s'encourage ».* Jade a encore refait son CV, étendu sa recherche. Jeanine envisage de recourir aux colis alimentaires de la Croix-Rouge, les fins de mois sont compliquées. Jade regrette d'avoir perdu sa conseillère du Forem lors d'une restructuration. *« Quand j'appelle, c'est la centrale de Tournai. J'aimerais avoir quelqu'un qui me voit tous les mois, qui me dit : "Alors, comment ça se passe, cette recherche d'emploi ?" Parce que je me sens complètement perdue. Et le Forem est plus là en tant que contrôle qu'en tant qu'aide, je le vois bien. »*

7 mai, Liège. Depuis le 1er janvier, Hélène a engrangé quelques jours de travail – y compris le lendemain du décès de sa maman, elle ne pouvait pas dire non, vu les dépenses à venir – et gagné environ 400 euros. Elle a déclaré ce revenu à son assistante sociale du CPAS. Mais elle apprend aujourd'hui que son fils aurait dû, lui aussi, envoyer l'information à sa propre assistante sociale. Hélène doit rembourser 260 euros au CPAS, à qui elle répond par mail : *« Je ne sais pas combien de temps je vais pouvoir tenir. »*

13 mai, par téléphone. En voyant son compte rester vide, Charlotte*, 39 ans, s'est rendu compte mi-avril qu'elle avait été exclue le 1er. *« J'en ai pleuré pendant trois jours »,* confie celle qui dit aussi avoir eu des pensées suicidaires. Il lui faut encore juste quelques mois pour obtenir son diplôme en psychologie – des études reprises comme plan de sauvetage pour sortir de la précarité. Remplissant les conditions, elle avait obtenu, il y a six ans, une dispense de dégressivité des allocations de chômage pour poursuivre ses études, dispense renouvelée chaque année, la dernière en septembre 2025. Le Forem lui avait assuré à l'époque qu'elle n'était pas concernée par la réforme. Mais l'ONEM lui confirme : la formation de psychologue, qui n'est pas sur la liste des « métiers en pénurie », ne donne pas droit à la suspension de l'exclusion. *« Je sors à l'instant d'un rendez-vous au CPAS : a priori, j'ai droit au RIS. »* Mais la jeune femme ajoute : *« Je n'ai pas mentionné toutes mes économies. Elles sont le fruit d'une gestion stricte, voire obsessionnelle, depuis des années. Pour arriver un jour à mettre un toit au-dessus de la tête de mon fils. »* Construite sur la privation, une sécurité essentielle pour Charlotte, qui a déménagé dans une zone isolée de Wallonie après avoir appris les violences exercées par le père de son fils sur celui-ci. Elle avait porté plainte. Rien n'a bougé. Alors elle est partie, loin, dans l'espoir que le père renonce totalement à son droit de garde. L'idée de départ était idéale : cohabiter avec son frère. Il ferait figure d'exemple pour son fils, les tâches seraient partagées, elle pourrait même continuer à avoir une vie sociale, lui laisser de temps en temps son fils à garder. Mais la cohabitation s'est très mal passée et le frère s'en va. Si la propriétaire de Charlotte n'accepte pas de changer le statut de son bien locatif en colocation, pour que Charlotte et une amie, aussi maman solo, puissent l'occuper toutes les deux en tant que cheffes de ménage, Charlotte risque de se retrouver sans domicile. Et de perdre alors la garde de son fils.

30 juin. La « vague 4 », comme l'appelle l'Office National de l'Emploi, pousse à nouveau des milliers de personnes vers la fin de leur droit à l'assurance chômage. L'exclusion en mars de Nicky* avait été reportée parce qu'elle suivait une formation pour un métier « en pénurie », formation qui sera bouclée en septembre. Et pourtant, elle est exclue aujourd'hui. Nicky va se battre pour une prolongation de trois mois. Et *« c'est quoi, le but ? Coller tout le monde dans la pauvreté, avec tous les effets domino »* ; l'irradiation se poursuit. ■

** Prénom d'emprunt.*

1. « Les 55 ans, exclus ou pas ? », *Ensemble* n° 166, octobre 2025.
2. Au 1er mars 2026, le « taux cohabitant » était de 893,65 euros/mois, contre 1.811,57 euros/mois pour celui avec enfant(s) à charge. Au même moment, le seuil de pauvreté est de 1.565 euros (net)/mois.
3. Office Régional Bruxellois de l'Emploi.
4. Une agence agréée qui gère des logements à prix décent en jouant le rôle d'intermédiaire entre propriétaires et locataires.
5. Si le revenu cadastral est supérieur à 750 euros, *« la différence est prise en compte dans le calcul de vos ressources, multipliée par trois, pour évaluer votre droit au RIS »,* précise le site de l'association de Défense des Allocataires Sociaux, www.adasasbl.be (consulté le 12 mai 2026). Il y a de nombreux cas particuliers et des exonérations par enfant à charge : lire aussi « Comment le CPAS compte-t-il la maison dont je suis propriétaire pour le RIS ? » sur le site de l'asbl Droits Quotidiens, www.droitsquotidiens.be, 30 septembre 2025 (consulté le 12 mai 2026).
6. « La Cour constitutionnelle rejette la demande des syndicats de suspension contre la limitation dans le temps des allocations de chômage - David Clarinval est confiant sur la solidité de la réforme », www.clarinval.belgium.be, 15 janvier 2026.
7. « Exclus du chômage. Un avenir en suspens », *Investigation,* 28 janvier 2026, à revoir sur www.auvio.rtbf.be
8. Ce statut (« Bénéficiaire de l'Intervention Majorée ») est un avantage destiné aux personnes aux faibles revenus, afin de leur octroyer un remboursement plus important des soins de santé.
9. Qui préside l'Ordre des avocat·es.



Réforme du chômage
7 IDÉES À DÉCONTAMINER

Dans la foulée de notre reportage au long cours auprès de femmes exclues du chômage, *axelle* met en perspective 7 idées reçues sur la réforme, véhiculées principalement par des représentant·es du gouvernement Arizona, et fait place à l'analyse d'expert·es de terrain. Décoder, pour mieux en découdre ?

1. « La loi est juste et équilibrée. »

(David Clarinval, MR, ministre fédéral de l'Emploi, 15 janvier 2026)

Sur les 84.522 femmes, exclues du chômage, 52 % ont le statut de cohabitante. *« Parmi celles qui oseront pousser la porte d'un CPAS,* souligne Élodie Blogie, de l'asbl Vie Féminine, *beaucoup en sortiront bredouilles si le revenu du ménage est jugé "suffisant". Des milliers de femmes se retrouveront sans aucun revenu propre, totalement dépendantes de leur compagnon. »* Unia a aussi alerté en juin 2025 sur le risque d'impact *"disproportionné"* de la réforme sur certains groupes vulnérables, soulignant les discriminations à l'embauche liées à l'âge, à l'origine ou au handicap. En outre, comme l'a relevé le Baromètre social 2025, la réforme *« touchera un nombre élevé de Bruxellois déjà en précarité »*.

2. « Le chômage à vie, c'est fini ! »

(Georges-Louis Bouchez, président du MR, dans de nombreux médias, notamment le 17 avril 2025 sur bel RTL)

Le critère de 6.240 jours de chômage sur la durée de la vie est le seuil d'exclusion au 1er janvier 2026. *« Pour justifier sa réforme,* explique Yves Martens, du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, *le gouvernement a fait croire qu'on faisait "carrière au chômage", prétendant que les exclus de janvier étaient au chômage depuis plus de 20 ans. Or c'est faux. Sur quelque 22.000 exclus en janvier, 57 % n'ont pas atteint l'âge de 35 ans. Il reste donc environ 9.200 chômeurs de "plus de 20 ans". Parmi eux, plus de deux tiers ont 55 ans et plus ; peu sont au chômage depuis 20 ans sans interruption – CDD, parfois de très courte durée, temps partiels, intérim, etc. »* Elles/ils ne cumulent donc pas le volume d'heures nécessaire pour rouvrir des droits de manière pérenne. *« En mars 2025,* complète Yves Martens, *les chiffres de l'ONEM montraient que sur 300.000 chômeurs, uniquement 2 % l'étaient réellement depuis au moins 20 ans. » « On entend aussi des travailleurs dénoncer les "assistés" du chômage,* constate Louise Lambert, économiste à la FGTB. *Or le droit au chômage, c'est pour se couvrir d'un risque dont tout le monde peut faire les frais : celui de perdre son emploi à cause d'une délocalisation, de l'IA ou d'une crise économique. »*



3. « Sans boulot, tous fraudeurs ? »

(Titre de l'émission de Christophe Deborsu du 7 novembre 2025 sur RTL)

L'émission a suscité la controverse, entre sensationnalisme et stigmatisation des chômeurs/euses de longue durée. Suite à de nombreuses plaintes, le Conseil de déontologie journalistique a conclu fin avril à un *« défaut d'enquête sérieuse »* : « raccourcis » et « omissions » ont contribué *« à donner une image stéréotypée des allocataires sociaux, les assimilant à une catégorie de personnes privilégiées, sans volonté de retour au travail et possiblement fraudeurs, entraînant au fil de la démonstration leur stigmatisation et une incitation indirecte à la discrimination à leur égard. »*

L'ONEM estime qu'en 2015, 30 millions d'allocations de chômage auraient été indûment versées (erreurs comprises), soit moins de 0,5 % des 6,25 milliards au total, rapporte le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (*Ensemble* n° 93, avril 2017). À titre de comparaison, en 2024, l'ONSS a estimé à 218,7 millions d'euros les revenus frauduleux liés au non-paiement de cotisations sociales ou à la perception de cotisations indues par des entreprises. Quant à la fraude fiscale, elle est estimée par le SPF Finances à environ 30 milliards d'euros par an.

4. « Il y a assez d'emplois disponibles. »

(David Clarinval, MR, ministre fédéral de l'Emploi dans l'émission QR, RTBF, 28 janvier 2026)

Le ministre affirme qu'il y a 375.000 emplois à pourvoir en Belgique (pour 352.000 demandeurs/euses au dernier trimestre 2025). Le bon chiffre se situe entre 175.000 emplois, selon Statbel, et 266.000, selon des extrapolations des chiffres des services régionaux de l'emploi. C'est en Flandre qu'il y a davantage d'offres. En Wallonie, *« l'an dernier, il y avait 36.903 offres d'emploi sur le site du Forem pour environ 265.000 chômeurs,* dit Louise Lambert, économiste à la FGTB. *Il n'y a vraiment pas assez d'emplois pour tout le monde »*. Le gouvernement estimait en 2025 que 33 % des chômeurs/euses exclu·es allaient retrouver du boulot. La Banque Nationale de Belgique parle plutôt de 10 à 20 %.

5. « L'inscription au Forem est *[…]* un premier pas vers un retour concret à l'emploi. Nous faisons en sorte que ce pas soit guidé, personnalisé et responsabilisant. »

(Pierre-Yves Jeholet, MR, ministre wallon de l'Emploi et de la Formation, 21 novembre 2024)

Accélérer et intensifier l'accompagnement des chercheurs/euses d'emploi ? Légitime, selon Sandrine De Ridder, directrice de Mode d'Emploi, asbl du secteur de l'insertion socio-professionnelle pour les femmes. *« Mais dans la réalité,* décrit-elle, *impossible de réaliser un vrai travail d'accompagnement, par exemple pour former à des métiers comme ceux du bâtiment. Car les centres d'insertion socio-professionnelle, services de première ligne, ont moins d'argent pour accompagner davantage de gens ! Depuis deux ans, les subsides du secteur ne sont plus indexés et sont diminués de 2 % chaque année. Cela met en danger l'accompagnement des personnes, en particulier des femmes, déjà en situation précaire. »*

6. « Les dépenses publiques sont devenues incontrôlables *[…]*. Si les politiques restent inchangées, l'État-providence s'effondrera. »

(Bart De Wever, N-VA, Premier ministre, leçon inaugurale de sciences politiques à l'Université de Gand, 7 octobre 2025)

Selon le Premier ministre, sans « prospérité », pas de redistribution. L'une des solutions du gouvernement : couper dans les dépenses sociales (chômage, pensions, santé, etc.), jugées trop dispendieuses, et « flexibiliser » le travail. La réforme du chômage a pour objectif de faire 1,9 milliard d'économies. Mais le chômage ne représente que 4 % du budget total de la sécurité sociale belge, qui s'élève à 174 milliards (chiffres 2024, SPF Sécurité sociale). À titre de comparaison, le soutien aux entreprises privées se chiffre, selon une étude d'Éconosphères (*Un pognon de dingue,* 2025), à 52 milliards d'euros en 2022, soit 17,6 % des dépenses publiques. *« Le financement de la sécurité sociale est une question politique : le gouvernement dit que l'État est trop endetté et qu'il faut couper dans les dépenses alors que c'est le fait d'avoir diminué les impôts des entreprises et encouragé les contrats moins contributifs – comme les flexi-jobs ou le travail étudiant – qui a créé l'endettement de l'État,* souligne Louise Lambert, de la FGTB. *Les attaques contre la sécurité sociale et contre le droit du travail sont les deux faces d'une même pièce. On précarise les chômeurs pour qu'après, ils soient obligés d'accepter des conditions de travail dégradées. L'objectif, au final, c'est définancer la sécurité sociale et renforcer le profit des entreprises. »*

7. « Les CPAS seront intégralement compensés. Il n'y aura aucune hausse d'impôts locaux. »

(Georges-Louis Bouchez, président du MR, dans la vidéo « Limiter le chômage dans le temps, c'est une mesure de justice sociale », 4 juillet 2025, sur le site du MR)

Qui va payer l'augmentation des dépenses des CPAS ? Le gouvernement fédéral a annoncé une compensation de 100 % pour les CPAS en 2026 concernant les nouvelles demandes. Mais cette aide diminuera progressivement dès 2027 (90 %, 80 %, 75 %). L'association des communes et CPAS bruxellois, Brulocalis, alertait en mars sur un « choc financier » de 1,7 milliard d'euros de charges supplémentaires sur cinq ans, avec seulement 26,7 % de compensations prévues au total, laissant 1,258 milliard à charge des CPAS. Dans son rapport 2026 sur le budget, la Cour des comptes a aussi jugé les compensations insuffisantes. D'autres niveaux de pouvoir que le fédéral devront donc trouver l'argent et peut-être augmenter leurs propres taxes (en particulier la Wallonie et Bruxelles, pour lesquelles le coût de la réforme est plus élevé que pour la Flandre). Comme le souligne le professeur en politiques sociales à l'UCLouvain Martin Wagener, *« les réformes de l'Arizona engendrent le glissement d'une solidarité fédérale* [qui finance la sécurité sociale, ndlr] *vers le local et le régional, ce qui ne va pas aider des CPAS déjà en sous-financement structurel »*. En plus de cette dimension communautaire, cette réforme signe un renversement total de la logique de la sécurité sociale : le passage d'un droit universel au chômage (pour lequel chaque travailleur/euse cotise) à l'octroi d'allocations de plus en plus conditionnées par le CPAS, conçu initialement comme dernier filet. Lazaros Goulios (CSC Bruxelles) résume : *« Les exclus du chômage sont des victimes du hold-up du gouvernement De Wever sur la sécurité sociale et d'une réforme de l'État qui ne dit pas son nom »*. ■

Pour aller plus loin

Retrouvez sur notre site un entretien exclusif avec Yves Martens (Collectif Solidarité Contre l'Exclusion) et Louise Lambert (économiste à la FGTB).